



COMPTE RENDU GT CAPD (11/01/18)

Les élus du personnel FO vous informent :

- 1/ *Congé de formation professionnelle*
- 2/ *Temps partiel 2018-2019*
- 3/ *Circulaires publiés ou à venir*

Congé de formation professionnelle



La circulaire est parue suite au groupe de travail. Elle reste identique à celle de l'an passé, en l'absence de nouveaux textes relatifs au Compte Personnel d'Activité (CPA) qui doit se mettre en place dans la Fonction publique.

Elle est téléchargeable → [>ICI<](#)

L'ouverture du serveur se fera du mercredi 17 janvier au mercredi 7 février 2018.

190 mois seront accordés pour les personnels, au lieu de 190 mois en 2017, **soit 1 départ en plus !**

Le SNUDI FO 13 a demandé, une nouvelle fois, le calcul du ratio (0,20%) sur la masse salariale (rémunérations brutes versées aux salariés), et non sur le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP), comme cela se fait depuis trois ans dans notre académie. Le respect de cette réglementation permettrait d'augmenter significativement le nombre de départs possibles.

De même, nous avons interrogé l'Administration sur **le devenir du DIF** (Droit Individuel à la Formation) qui n'a pas pu être proposé aux collègues cette année, faute de textes réglementaires. **Le SNUDI FO interviendra au niveau local et national pour que les budgets et crédits d'heures alloués aux personnels soient réellement attribués aux collègues !**

Temps partiel 2018-2019



Une soi-disant harmonisation académique

L'administration a confirmé un projet de circulaire académique Temps Partiel, sous couvert d'une harmonisation entre les différents départements de notre académie... **Or ni le 84, ni le 04 et le 05 ne semblent avoir entamé ce travail de discussion !**

Seul le SNUDI FO 13 a réclamé la publication d'une circulaire départementale.

Toutes les demandes temps partiel sur autorisation ne seront pas accordées !

Le Ministère aurait réclamé à l'administration des Bouches du Rhône une restriction du nombre de temps partiel à 1400 demandes maximum (1600 demandes accordées en 2017).

Pour y parvenir, **la DSDEN 13 ne satisfera pas l'ensemble des demandes sur autorisation.**

Une situation plus dramatique encore qu'il y a trois ans, où une centaine de collègue s'étaient vus refusés leur temps partiel.

Un prochain groupe de travail devrait discuter de critères de sélection des demandes.

Le SNUDI FO 13 s'est opposé à cette perspective en défendant les intérêts des personnels. Nous défendrons tous les dossiers qui seront écartés par l'Administration.

Le 80% annualisé remis en cause dans sa forme actuelle

Alors qu'une grande partie des collègues choisissent cette quotité en temps partiel de droit, car elle permet de pouvoir gérer au mieux sa situation professionnelle, familiale et financière, l'administration veut transformer la quotité actuelle (1 jour libéré par semaine et 7 semaines travaillées à 100%) sous la forme d'un 50 ou 60% annualisé : **à savoir 8 mois travaillé à 100% puis 2 mois libérés !**

Le SNUDI FO 13 a demandé à ce que soit maintenu le 80% annualisé sous forme « hebdomadaire » pour tous (de droit et sur autorisation).

Pour le SNUDI FO 13, ces dispositions pour le temps partiel sont une attaque supplémentaire contre les collègues :

- qui subissent depuis le 1^{er} janvier le jour de carence, la hausse de la CSG, l'augmentation de la retenue pour pension,
- qui, pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions, font, en plus, le sacrifice de leur pouvoir d'achat en demandant un temps partiel...

Le SNUDI FO 13 continuera de revendiquer :

- **Aucun enseignant ne doit être exclu du droit à temps partiel !**
- **Aucun enseignant ne doit choisir entre son poste et son temps partiel !**
- **Acceptation de tous les temps partiels sur autorisation !**

Circulaires administratives

► **Disponibilité** Téléchargement → [>ICI<](#)

1^{ère} demande pour le vendredi 26 janvier 2018

Renouvellement pour le vendredi 2 février 2018

► **Congé parental** Téléchargement → [>ICI<](#)

A transmettre à votre IEN 2 mois avant la date prévue

► **Bonification médicale et sociale (mouvement)**

La circulaire devrait paraître d'ici la fin du mois de janvier. Elle sera disponible sur notre site internet (www.snudifo13.org)

► **Stage de formation CAPPEI (ex-CAPASH)**

La circulaire devrait paraître début février.

Avec la nouvelle formation et le nouveau diplôme d'enseignants spécialisés, la DSDEN n'a pas encore toutes les réponses aux questions des délégués du personnel sur le futur mouvement 2018 sur ces postes qui sont désormais inter-degré et interdépartemental (académique).

Le SNUDI-FO 13 se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Contacts de vos délégués :

Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35 Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17

Muriel LE CORRE – 06.86.93.58.32 René SOUROUX – 06.58.62.18.06

Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16 Franck NEFF – 07.62.54.13.13

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Ma 1^{ère} bonne résolution :

En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !

Bulletin d'adhésion à télécharger [>ICI<](#)



Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site www.snudifo13.org